

Ministère de la justice

Arrêté du **02 MAI 2024**

**fixant la composition de la commission de sélection, prévue à l'article 6 du décret du 13 mai 2020, en vue de favoriser l'accès des fonctionnaires en situation de handicap au corps des cadres éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse par la voie du détachement suivi, le cas échéant, d'une intégration dans le corps ou cadre d'emploi concerné.**

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 93 ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret n° 2020-35 du 21 janvier 2020 modifié portant statut particulier du corps des cadres éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Vu l'arrêté du 13 février 2024 fixant le nombre d'emplois offerts, au titre de l'année 2024, aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des cadres éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse,

**ARRÊTE :**

**Article 1**

La commission de sélection chargée d'évaluer, au vu du dossier de candidature, l'aptitude professionnelle de chaque candidat à exercer les missions dévolues au corps des cadres éducatifs est composée comme suit :

Présidente :

**-Madame Sabine HOUBRON**, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse Somme-Aisne ;

Membres :

**-Monsieur Matthieu HERMON**, référent santé sécurité au travail, handicap et qualité de vie au travail, bureau des relations sociales et des statuts, sous-direction des ressources humaines et des relations sociales, direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

**- Madame Sonia TECHER**, responsable de la gestion des parcours et des compétences, direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France/outre-mer.

## **Article 2**

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **02 MAI 2024**

Pour le Ministre et par délégation,  
Pour la Directrice de la Protection Judiciaire  
de la Jeunesse,  
Pour le Sous-directeur des Ressources  
Humaines et des Relations Sociales,  
La Cheffe du bureau  
du Recrutement et de la Formation

**Cécile FOLEA**

